

Fiche Technique : Le Compte Epargne Temps

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

Le compte épargne-temps (CET) a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2002-634.

Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il permet de capitaliser sur plusieurs années des jours de congés non pris et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée.

fichiers:



[Télécharger fiche_techniques_compte_epargne_temps_09_01_2024.pdf](#) (405.81 Ko)

Syndiqués: [Fiches droits et garanties](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
